

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2025-09 intitulé Règlement de rémunération des membres du Conseil de la MRC du Val-Saint-François à l'égard des fonctions exercées en vertu du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 18 février 2026.

En vertu de ce règlement, il y est indiqué que le traitement des membres du Conseil est établi de la façon suivante :

- Les membres du Conseil auront droit à une rémunération pour une représentation autorisée par résolution du Conseil, à l'exception des représentations pour lesquels la MRC a procédé à l'achat d'un billet
- Une rémunération différente est prévue pour les membres qui assiste à une réunion de façon virtuelle, soit 75 % de la rémunération établie
- La durée des réunions est fixée à 3 heures, au-delà de cette durée, la rémunération des membres du Conseil sera bonifiée
- La rémunération sera indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation du mois de septembre calculé pour le Québec sur le site de l'Institut de la statistique du Québec
- Les dispositions du règlement entreront en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505.

Donné à Richmond, ce 2 mars 2026.



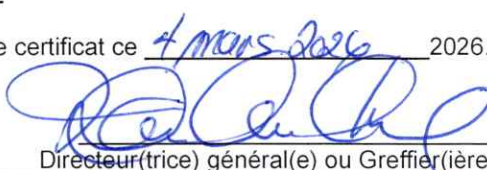
Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussigné MARIE-CELINE CORBEZ directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de Val-Joli la Municipalité de Val-Joli, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'adoption du Règlement numéro 2025-09 modifiant la rémunération des membres du Conseil de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le Conseil, le 4 mars 2026 2026 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mars 2026 2026.

SCEAU



Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)